

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 mai 2025

LEVER LES CONTRAINTES À L’EXERCICE DU MÉTIER D’AGRICULTEUR - (N° 1437)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 258

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE 5 SEPTIES

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression de l'article.